



LES TARIFS DU CAMP DE JOUR 2019

Camp de jour Horizon - été 2019



	Sans le service de garde 8h30 à 15h30	Avec service de garde 6h30 à 18h	Conditions d'admission
Tarifs arrondissement	15\$/semaine/enfant	61\$/semaine/enfant	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'enfant doit être un résident/e de Montréal-Nord; ✓ Avoir un numéro de carte de biblio-loisirs valide pour son enfant; ✓ L'enfant doit être âgé d'au moins 5 ans au 25 juin 2019; ✓ Payer les frais en totalité à l'inscription.
Explications	<p>L'Arrondissement de Montréal-Nord offre à ses citoyens la possibilité d'inscrire leurs enfants à un camp de jour offert par un de leurs partenaires communautaires durant l'été, et ce, à des tarifs réduits. Suivant le principe du premiers arrivés premiers servis, ces tarifs subventionnés sont offerts aux 250 premières personnes durant la période du 19 mars au 6 avril 2019. De ces 250 places, 80% sont offertes en ligne à partir du 19 mars 2019, à 13h (voir le lien sur notre site Internet au www.horizonjeunesse.com ou sur notre page Facebook). La période d'inscription en ligne se termine le 5 avril 2019, 23h59. Par la suite, le 6 avril 2019, les citoyens qui n'ont pas accès à un ordinateur pourront venir faire l'inscription sur place au Centre des loisirs de Montréal-Nord (11 121, avenue Salk, local 2-4), entre 8h30 et 12h30. Les tarifs de l'arrondissement ne couvrent pas la 8^e semaine (prolongation). Cette dernière est offerte aux tarifs réguliers pour tous. Un chandail du camp de jour Horizon est inclus dans les frais d'inscription. Le citoyen devra payer tous les chandails supplémentaires au tarif régulier de 12\$/chandail. D'autre part, les sorties et le menu traiteur sont aux mêmes tarifs pour tous.</p> <p>Advenant que le numéro de la carte biblio-loisirs ne soit pas valide, l'inscription sera facturée aux tarifs réguliers et la 251^e personne bénéficiera du taux préférentiel.</p> <p>Par ailleurs, il y a 10 places qui sont disponibles pour les enfants ayant besoin d'accompagnement. Ces places ne sont pas disponibles en ligne et seront attribuées lors des inscriptions au CLSC de Montréal-Nord, le mercredi 3 avril 2019 (l'heure sera à confirmer).</p>		
Tarifs réguliers	85\$/semaine/enfant	100\$/semaine/enfant	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'enfant doit être un résident/e de Montréal; ✓ Avoir une carte d'assurance maladie valide pour l'enfant; ✓ L'enfant doit être âgé d'au moins 5 ans au 25 juin 2019; ✓ Nous avons deux groupes pour les enfants de 4 ans : <ul style="list-style-type: none"> • L'enfant doit avoir fréquenté un établissement scolaire pour l'année scolaire 2018-2019 (preuve nécessaire); • Offert seulement dans les secteurs St-Vincent-Marie et Ste-Colette annexe; ✓ Prendre un minimum de trois semaines entre le 25 juin et le 9 août 2019; ✓ Payer les frais en un maximum de trois versements d'ici le 20 juin 2019.
8^e semaine Prolongation	85\$/semaine/enfant	100\$/semaine/enfant	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avoir inscrit l'enfant au camp de jour Horizon durant la période du 25 juin au 9 août 2019.

**Tarifs des sorties,
du chandail et du
menu traiteur**

- Les sorties : 20\$ par sortie incluant le transport; il y a 5 grandes sorties durant les 7 semaines (voir le document «Calendrier des sorties du camp de jour 2019»)
- Le chandail du camp de jour est obligatoire au coût de 12\$ par chandail;
- Le menu traiteur Saveur du jour : il est offert du lundi au jeudi au coût de 7,50\$ par jour soit un montant total de 30\$ pour la semaine; le menu est disponible seulement par semaine. Le repas inclut un verre de jus, un plat principal et un dessert.



VEUILLEZ NOTER QUE POUR LES INSCRIPTIONS AUX TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT, LA DATE LIMITE POUR UN REMBOURSEMENT EST LE VENDREDI 7 JUIN 2019, 16H. POUR LES INSCRIPTIONS AUX TARIFS RÉGULIERS, LA DATE LIMITE POUR UN REMBOURSEMENT EST LE JEUDI 20 JUIN 2019, 18H. TOUTE DEMANDE POUR UN REMBOURSEMENT DOIT SE FAIRE PAR ÉCRIT À L'ADRESSE COURRIEL DE NOTRE ORGANISATION :

phorizonjeunesse@gmail.com

SVP PRÉVOIR UN DÉLAI DE DEUX SEMAINES POUR LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE. LE REMBOURSEMENT SE FERA PAR CHÈQUE UNIQUEMENT AU NOM DU PARENT PAYEUR DES FRAIS D'INSCRIPTION, ET CE, AVEC LA PREUVE DE SON REÇU.

Notre partenaire :

